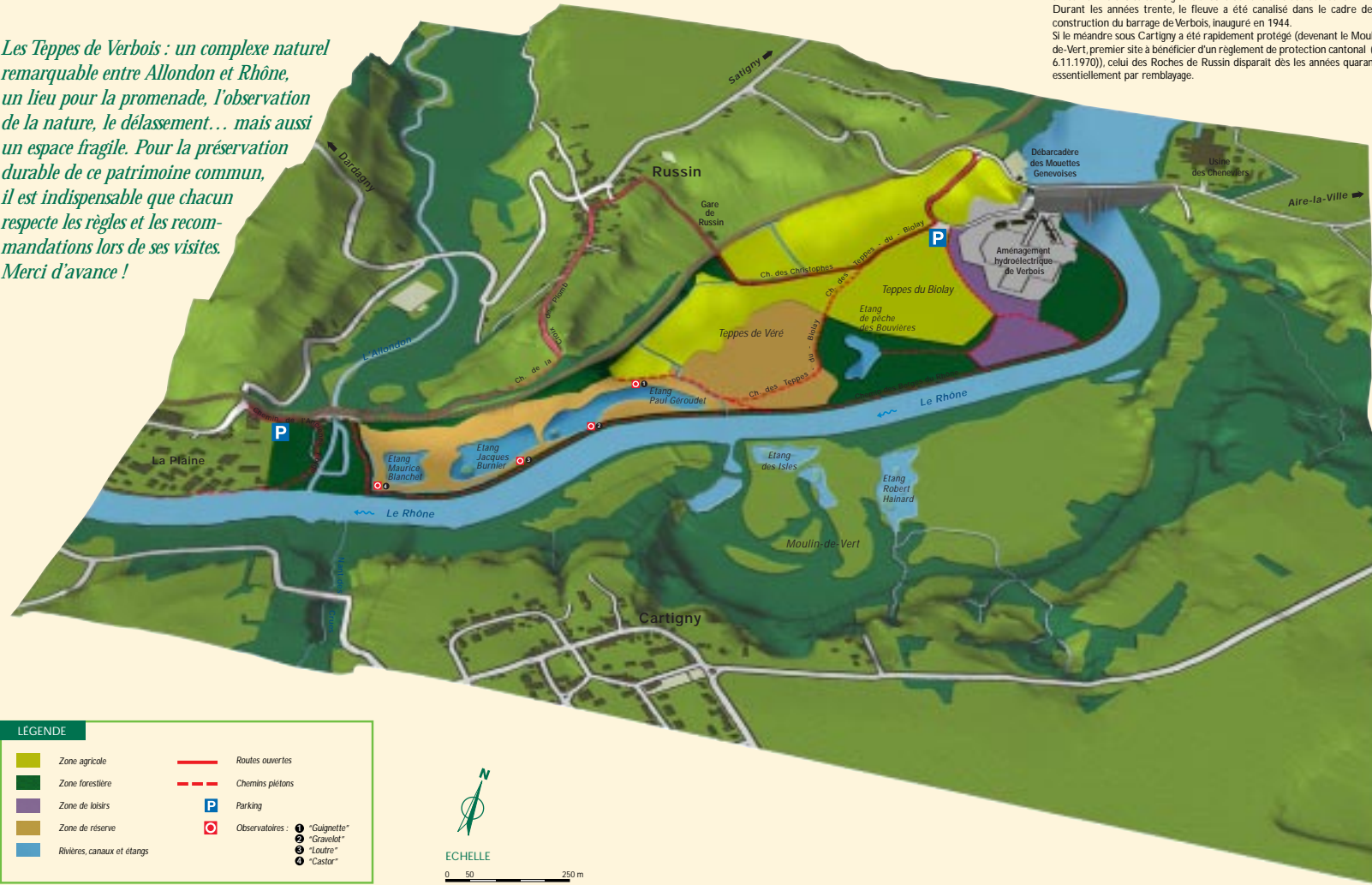


Bienvenue AUX TEPPES DE VERBOIS

Les Teppes de Verbois : un complexe naturel remarquable entre Allondon et Rhône, un lieu pour la promenade, l'observation de la nature, le délassement... mais aussi un espace fragile. Pour la préservation durable de ce patrimoine commun, il est indispensable que chacun respecte les règles et les recommandations lors de ses visites. Merci d'avance !



LÉGENDE

Zone agricole	Routes ouvertes
Zone forestière	Chemins piétons
Zone de loisirs	Parking
Zone de réserve	Observatoires : ① "Guignette"
Rivières, canaux et étangs	② "Gravelot"
	③ "Lautré"
	④ "Castor"

ECHELLE

Un passé tourmenté...

Au début du siècle, les Teppes de Verbois aussi connues sous le nom de Teppes du Biolay et de Véré englobaient une zone de divagation du Rhône. Les roches de Cartigny (Moulin-de-Vert) sur la rive gauche et celles de Russin sur la rive droite témoignent encore de l'ancien tracé du fleuve. Durant les années trente, le fleuve a été canalisé dans le cadre de la construction du barrage de Verbois, inauguré en 1944. Si le méandre sous Cartigny a été rapidement protégé (devenant le Moulin-de-Vert, premier site à bénéficier d'un règlement de protection cantonal (du 6.11.1970)), celui des Roches de Russin disparait dès les années quarante, essentiellement par remblayage.

Dès 1948, les terrasses alluviales des Teppes sont exploitées pour leurs graviers. A partir des années septante, la prise de conscience croissante de la valeur naturelle remarquable des Teppes et la réduction des activités industrielles plaident de plus en plus pour une réhabilitation du site. Sous l'impulsion d'associations de protection de la nature, un plan directeur est adopté en 1983, puis révisé en 1988 pour aboutir en 1997 au projet d'aménagement actuel. Logiquement, les projets de centrale nucléaire et de contournement de Russin - évoqués un temps - sont abandonnés. Les travaux de réaménagement du site débutent en 1999 et s'achèvent au début 2001.

Un site d'importance nationale et internationale

Le site des Teppes, situé sur la rive droite du Rhône, s'étend du barrage de Verbois jusqu'au delta de l'Allondon. La partie aval bénéficie du statut de réserve. Elle fait le lien entre la réserve naturelle du Moulin de Vert et le valon de l'Allondon, avec lesquels elle forme un ensemble naturel reconnu d'importance nationale et internationale.

Le site est inclut dans les inventaires suivants : inventaires fédéraux des zones alluviales d'importance nationale (IZA); des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP); des sites de reproduction de batraciens (ISRB); des réserves d'oiseaux d'eau et migrants d'importance internationale et nationale (OROEM) et site RAMSAR.

Les mesures de protection qui s'appliquent au site sont basées sur les dispositions légales suivantes : Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS); Loi sur la protection générale des rives du Rhône; Loi sur les forêts publiques et privées; Règlement sur la réserve des Teppes (Russin); Règlement de l'étang de pêche des Bouvières (Russin).

La réserve des Teppes est gérée par le Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP).

- LE PROJET A ÉTÉ FINANCÉ PAR :**
- Le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie - DIAE, (Service du lac et des cours d'eau, Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage et Renaturation des cours d'eau et des rives).
 - Les Services Industriels de Genève (pour l'étang de pêche).
 - L'entreprise Firmenich SA (pour les aménagements du delta de l'Allondon).
 - L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

- ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ AU PROJET :**
- La Commune de Russin.
 - La Commission de la pêche.
 - La société romande « Nos Oiseaux ».
 - Pro Natura Genève.
 - Le WWF - Genève.
 - Contact-castor.
 - Centre chauves-souris (CCOIGE).

- ONT RÉALISÉ LE PROJET :**
- Induni & Cie SA.
 - Rampini & Cie SA.
 - Ecotec Environnement SA.
 - Geos Ingénieurs Conseils SA.
 - Biol Conseils.
 - Sibiel Aménagement Nature.
 - CEPTA (Centre d'Enseignement Professionnel Technique et Artisanal).

Panneaux d'information : Pepper Studio, Atelier Richard, dessins de Béatrice Oysin (poissons) et Doymon.

Les Teppes de Verbois

Le site est divisé en 4 secteurs principaux :

- LA ZONE DE LOISIRS
Comprenant un site destiné aux pique-niques et un étang de pêche, aménagé pour la pêche de loisir.
- LA RÉSERVE
Espace privilégié pour la faune et pour l'observation.
- LA ZONE AGRICOLE
- LA FORÊT

Attention : site fragile !

- La baignade est interdite dans tous les étangs.
- Les feux et les dépôts sont interdits hors des lieux prévus à cet effet. Ne jetez aucun objet dans les étangs et les canaux.
- Camping interdit sans autorisation spéciale du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP).
- Les groupes voudront bien s'adresser au SFPNP pour tout renseignement concernant les visites du site.
- Aucun engin motorisé n'est autorisé dans le site. Les engins téléguidés sont interdits.
- Les chiens doivent être tenus en laisse courte (1m50).
- Ne ramassez ni plantes, ni animaux et n'introduisez aucun animal dans le site.

Dans le périmètre de la réserve, vous êtes tenus de rester sur les chemins balisés, de demeurer discrets et silencieux. Afin de préserver la tranquillité de la faune, les chiens sont interdits dans le périmètre de la réserve.

Étang de pêche des Bouvières. La pêche est réglementée et la gestion de l'étang est confiée à une société de pêche. Seuls les ayants droit porteurs d'une carte de pêche journalière valable ont accès à l'étang. Pour son obtention, veuillez vous adresser aux magasins d'articles de pêche agréés ou au café de Russin.



POUR EN SAVOIR PLUS :
Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP),
CP 3918 - 1211 Genève 3
Tél : 319 3400
Internet : www.geneve.ch